

**Conseil scolaire public du
Nord-Est de l'Ontario**

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2012

Rapport de la Direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés


Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité avec la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme précise dans la note 1 sauf en ce qui concerne les effets des ajustements, si considéré nécessaire, relié à l'exhaustivité des revenus générés par les écoles tel que décrit par l'auditeur externe dans le rapport de l'auditeur indépendant.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.


La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tous temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction et des vérificateurs internes du conseil.

Les membres du conseil se réunissent avec la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow, Sudbury - Nipissing s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directeur de l'éducation



Surintendante adjointe des affaires

Le 16 janvier 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Tél. 705.494.9336
Télec. 705.494.8783

www.collinsbarrow.com

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario « le conseil », qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2012 et au 31 août 2011, et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour les exercices se terminant à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du conseil portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans nombreux conseils scolaires, les différentes écoles tirent une partie de leurs revenus de diverses activités de financement scolaires organisées tout au long de l'année pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante si elles ont toutes été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus est limité aux montants comptabilisés dans les dossiers de chacune des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux collectes des fonds des écoles et autres revenus, aux revenus nettes, à l'actif financier et à l'excédent accumulé.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario pour les exercices clos le 31 août 2012 et le 31 août 2011 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Collins Snow, Sudbury-Nipissing S.R.L.

North Bay, Ontario
Le 16 janvier 2013

COMPTABLES AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

États financiers consolidés 31 août 2012

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-26

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de la situation financière
31 août 2012


	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Actif financier		
Liquidités	525 236 \$	- \$
Comptes débiteurs (note 2)	2 112 545	2 685 905
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 3)	<u>32 619 100</u>	<u>39 972 067</u>
Total de l'actif financier	<u>35 256 881</u>	<u>42 657 972</u>
Passif		
Endettement bancaire (note 4)	-	5 910 670
Comptes créditeurs et frais courus (note 5)	2 778 155	2 581 940
Dettes nettes à long terme (note 6)	31 507 758	35 180 129
Revenus reportés (note 7)	2 290 994	1 021 084
Apports en capital reportés (note 8)	54 447 553	54 815 555
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 9)	<u>369 857</u>	<u>1 799 718</u>
Total du passif	<u>91 394 317</u>	<u>101 309 096</u>
Dettes nettes	(56 137 436)	(58 651 124)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	115 712	126 030
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>58 798 796</u>	<u>58 610 845</u>
Excédent accumulé (note 11)	<u>2 777 072</u> \$	<u>85 751</u> \$

Engagements (note 12)

Éventualités (note 13)

Au nom du Conseil :


 _____ Président


 _____ Directeur de l'éducation

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 août 2012

	2012 Budget <small>(non audité)</small>	2012 Résultats	2011 Résultats
Revenus			
Impôt local	2 343 251 \$	2 613 647 \$	2 364 188 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	33 501 069	33 225 167	30 308 195
Subventions provinciales - autres	437 910	2 031 705	1 530 040
Subventions fédérales et droits de scolarité	55 525	54 406	58 150
Amortissement des apports en capital reportés	2 146 082	2 146 082	2 092 436
Autres droits de scolarité et revenus	139 030	953 918	668 627
Revenus de placements	25 692	38 575	33 103
Collecte de fonds des écoles et autres revenus	<u>610 000</u>	<u>865 940</u>	<u>812 264</u>
Total des revenus	<u>39 258 559</u>	<u>41 929 440</u>	<u>37 867 003</u>
Dépenses			
Enseignement	26 814 394	27 486 920	25 394 588
Administration	1 820 142	1 785 672	1 953 997
Transport	1 572 733	1 717 403	1 670 089
Installations destinées aux élèves	5 925 847	5 147 771	5 991 815
Autres	2 478 153	2 223 772	2 070 040
Activités financées par les écoles	<u>610 000</u>	<u>876 581</u>	<u>800 138</u>
Total des dépenses (note 14)	<u>39 221 269</u>	<u>39 238 119</u>	<u>37 880 667</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	37 290	2 691 321	(13 664)
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>85 751</u>	<u>85 751</u>	<u>99 415</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>123 041 \$</u>	<u>2 777 072 \$</u>	<u>85 751 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	2 691 321 \$	(13 664) \$
Flux de trésorerie provenant de		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 265 139	2 131 184
Amortissement des apports en capital reportés	(2 146 082)	(2 092 436)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	573 360	(1 280 443)
Diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	7 352 967	938 333
Augmentation des comptes créditeurs et frais courus	196 215	355 406
Augmentation (diminution) des revenus reportés	1 269 910	(73 658)
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(1 429 861)	(30 079)
Diminution des frais payés d'avance	<u>10 318</u>	<u>8 702</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>10 783 287</u>	<u>(56 655)</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 453 090)</u>	<u>(3 011 005)</u>
Activités de financement		
Avances sur dettes nettes à long terme	4 782 617	-
Remboursement de dettes nettes à long terme et contribution au fonds d'amortissement	(8 454 988)	(947 654)
Augmentation (diminution) d'endettement bancaire	(5 910 670)	2 894 064
Ajouts aux apports en capital reportés	<u>1 778 080</u>	<u>1 121 250</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>(7 804 961)</u>	<u>3 067 660</u>
Changement dans la liquidité	525 236	-
Liquidités au début de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>525 236</u> \$	<u>-</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>2 691 321</u> \$	<u>(13 664)</u> \$
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 453 090)	(3 011 005)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 265 139</u>	<u>2 131 184</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(187 951)</u>	<u>(879 821)</u>
Actif non financier - autre		
Utilisation des frais payés d'avance	<u>10 318</u>	<u>8 702</u>
Augmentation (diminution) de la dette nette	2 513 688	(884 783)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(58 651 124)</u>	<u>(57 766 341)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(56 137 436)</u> \$	<u>(58 651 124)</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

1. Conventions comptables importantes

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

1. Conventions comptables importantes (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

1. Conventions comptables importantes (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

Le Règlement 395/11, « Conventions et méthodes comptables », rendu public à l'automne 2011 exige que les conseils scolaires respectent les exigences des conventions comptables présentées ci-dessus. Avant l'entrée en vigueur de ce règlement, les états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 août 2011 étaient préparés selon un cadre à fins déterminées exigé par le ministère de l'Éducation. Par conséquent, ce sont les premiers états financiers du conseil scolaire dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière (« nouveau cadre de préparation des rapports financiers »). Le conseil scolaire a appliqué ce nouveau cadre de préparation des rapports financiers rétroactivement aux informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés. Aucun changement n'a été apporté à l'excédent accumulé dans l'état de la situation financière en date du 31 août 2011 ou de l'excédent annuel de l'état des résultats pour l'exercice se terminant le 31 août 2011 à cause de cette transition vers un nouveau cadre de préparation des rapports financiers.

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entité consolidée

Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound
Fonds générés par les écoles

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités sont éliminés.

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le conseil ne relevant pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

1. Conventions comptables importantes (suite)

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalent au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

Aménagement de terrains (vie limitée)	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Amélioration locative	10 ans
Équipements et mobilier	5 à 10 ans
Premier achat d'équipements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2012

1. Conventions comptables importantes (suite)

(f) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassifiées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

(g) Subventions législatives

Le conseil soumet, annuellement, le calcul des subventions législatives au ministère pour fin d'approbation finale. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2012

1. Conventions comptables importantes (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, les gratifications de retraite, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances-maladie, vie et dentaire des retraités. Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite autoassurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Dans les années précédentes, le coût des gratifications de retraite dévolues ou accumulées par les employés au cours de leur carrière était établi par un calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite et les taux d'escompte. À la suite de la modification du régime, le calcul des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012. Ces changements apportés au régime ont entraîné une compression de régime et tous les gains ou pertes actuariels non amortis seront constatés au 31 août 2012.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, telles que les gratifications de retraite, leur coût est déterminé sur les meilleures estimations de la direction. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

1. Conventions comptables importantes (suite)

(j) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

(k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2012

1. Conventions comptables importantes (suite)

(l) Revenus de placement

Le revenu de placements est comptabilisé comme revenu durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes de revenu reporté correspondants.

(m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

(n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les montants des estimations des durées de vie utiles des immobilisations corporelles, des frais courus, et des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

(o) Dette à long terme (le cas échéant)

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

2. Comptes débiteurs

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Municipalités	470 419 \$	428 879 \$
Conseils scolaires	261 857	420 613
Gouvernement de l'Ontario	252 423	469 822
Gouvernement du Canada	800 261	906 672
Autres	<u>327 585</u>	<u>459 919</u>
	<u>2 112 545 \$</u>	<u>2 685 905 \$</u>

3. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles existantes. Il se peut que le conseil reçoit par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2012, le conseil a un compte débiteur envers la province de 32 619 100 \$ (2011 - 39 972 067 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

4. Endettement bancaire

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Marge de crédit	- \$	6 011 694 \$
Chèques et dépôts en circulation	-	162 591
Moins : Liquidités	<u>-</u>	<u>(263 615)</u>
	<u>- \$</u>	<u>5 910 670 \$</u>

Le conseil dispose d'une marge de crédit de 20 000 000 \$ (2011 - 20 000 000 \$) avec intérêt au taux préférentiel de la banque, non garanti et payable sur demande.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

5. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Conseils scolaires	988 899 \$	408 663 \$
Gouvernement de l'Ontario	-	15 000
Gouvernement du Canada	18 982	9 295
Frais courus	<u>1 770 274</u>	<u>2 148 982</u>
	<u>2 778 155 \$</u>	<u>2 581 940 \$</u>

6. Dettes nettes à long terme

Les dettes sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations corporelles comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Débeture - fonds d'amortissement, remboursable par versements semestriels d'intérêts seulement, au montant de 161 976 \$, calculés au taux fixe de 5,3 %, le capital et le solde des intérêts sont remboursables le 7 novembre 2013	6 112 320 \$	6 112 320 \$
Débeture, remboursable jusqu'au 7 novembre 2028 par versements semestriels de 300 763 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,8 %	6 333 581	6 557 953
Emprunt, remboursable jusqu'au 17 décembre 2026 par versements mensuels de 65 479 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 6,17 %	-	7 771 896
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements mensuels de 297 762 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	7 895 791	8 071 292
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements mensuels de 33 203 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	880 442	900 011
Emprunt, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 227 506 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,95 %	5 892 723	6 053 076

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

6. Dettes nettes à long terme (suite)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2031 par versements semestriels de 13 072 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	335 358	345 851
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 153 543 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	<u>4 782 617</u>	<u>-</u>
	32 232 832	35 812 399
Moins : Actif du fonds d'amortissement	<u>725 074</u>	<u>632 270</u>
	<u>31 507 758</u> \$	<u>35 180 129</u> \$

Les paiements de capital et d'intérêts concernant les dettes nettes sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations corporelles de 31 507 758 \$ en cours au 31 août 2012 sont exigibles comme suit :

	Capital et versements au fonds d'amortissement	Paiements d'intérêts	Total
2012-2013	740 644 \$	1 635 007 \$	2 375 651 \$
2013-2014	12 010 811	1 261 375	13 272 186
2014-2015	553 251	896 921	1 450 172
2015-2016	580 208	869 964	1 450 172
2016-2017	608 493	841 679	1 450 172
Par la suite	<u>17 014 351</u>	<u>8 847 935</u>	<u>25 862 286</u>
Dettes nettes à long terme	<u>31 507 758</u> \$	<u>14 352 881</u> \$	<u>45 860 639</u> \$

Les dettes nettes à long terme incluent une débenture non remboursée de 6 112 320 \$ (2011 - 6 112 320 \$) garantie par l'actif du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 725 074 \$ (2011 - 632 270 \$). L'actif du fonds d'amortissement est constitué de dépôts dans un compte de banque séparé et porte intérêt au taux préférentiel de la banque moins 1,75 %.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

7. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2012, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans le revenu reporté incluait ce qui suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Amélioration de la condition des écoles	608 511 \$	115 857 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	40 252	-
Efficacité énergétique dans les écoles	269 056	492 654
Réfections des écoles	223 522	23 163
Service de garde en milieu scolaire	563 620	-
Autres	<u>586 033</u>	<u>389 410</u>
	<u>2 290 994 \$</u>	<u>1 021 084 \$</u>

8. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début de l'exercice	54 815 555 \$	55 786 741 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	<u>1 778 080</u>	<u>1 121 250</u>
	56 593 635	56 907 991
Revenus constatés pour l'exercice	<u>(2 146 082)</u>	<u>(2 092 436)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>54 447 553 \$</u>	<u>54 815 555 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

9. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés	2012		2011
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés	306 435 \$	63 422 \$	369 857 \$
Gains actuariels (pertes actuariales) non amortis	-	-	(176 779)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés	<u>306 435 \$</u>	<u>63 422 \$</u>	<u>369 857 \$</u>
			<u>1 799 718 \$</u>
Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés	2012		2011
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
Coût des prestations pour l'exercice considéré	576 225 \$	- \$	576 225 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	-	-	98 343
Pertes actuarielles constatées	38 359	138 420	176 779
Pertes (gains) résultants de compressions	<u>197 500</u>	<u>(1 645 343)</u>	<u>(1 447 843)</u>
Charges au titre des avantages sociaux futurs des employés ¹	<u>812 084 \$</u>	<u>(1 506 923) \$</u>	<u>(694 839) \$</u>
			<u>300 216 \$</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

9. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Changements apportés au régime

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite au 31 août 2012 encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés à partir du 1er septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée qui ne permet pas d'accumuler les jours de congé non utilisés.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2012, le conseil a cotisé 443 604 \$ (2011 - 350 478 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Le 1 janvier 2012, le maximum des gains admissibles a augmenté de 48 300 \$ en 2011 à 50 100 \$. Les contributions sont calculées à un taux de 8,3 % (2011 - 7,4 %) du montant jusqu'au maximum des gains admissibles et à un taux de 12,8 % (2011 - 10,7 %) du montant dépassant le maximum des gains admissibles.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

9. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012. Les changements apportés au régime de gratifications de retraite du conseil entraînent une augmentation non récurrente de l'obligation de 197 500 \$ du conseil et une perte correspondante découlant de cette compression a été rapporté dans l'état consolidé des résultats et dans l'excédent accumulé au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2012 étaient de 177 834 \$ (2011 - 217 865 \$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2012

9. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

(ii) Congés de maladie cumulatifs

Le conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de congés de maladie payés. Sous ce régime, les employés peuvent accumuler des congés de maladie inutilisés dans une banque pouvant être utilisés ultérieurement lors d'absence pour cause de maladie. Le conseil offre des avantages par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

À la suite des changements apportés au régime, l'obligation du conseil liée aux absences rémunérées à cause de l'accumulation des congés de maladie a été éliminée, ce qui entraîne une réduction non récurrente de l'obligation de 1 645 343 \$ et un gain correspondant découlant de cette compression a été rapporté dans l'état des résultats et dans l'excédent accumulé au 31 août 2012.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

10. Immobilisations corporelles

	Coûts		Amortissements cumulés		Valeur comptable nette				
	Solde au 31 août 2011	Ajouts et (transferts)	Dispositions	Solde au 31 août 2012	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 août 2012	31 août 2011	31 août 2012
Terrain	1 583 885 \$	357 514 \$	- \$	1 941 399 \$	- \$	- \$	- \$	1 583 885 \$	1 941 399 \$
Aménagement de terrains (vie limitée)	229 730	10 886	-	240 616	16 001	-	38 194	207 537	202 422
Bâtiments	65 386 402	693 653	-	66 080 055	1 742 007	-	13 092 574	54 035 835	52 987 481
Structures mobiles	1 937 913	265 980	-	2 203 893	98 231	-	609 563	1 426 581	1 594 330
Amélioration locative	66 090	-	-	66 090	6 697	-	22 565	50 222	43 525
Équipements et mobilier	880 124	26 233	(156 758)	749 599	71 087	(156 758)	491 016	303 437	258 583
Premier achat d'équipements	103 408	-	-	103 408	10 341	-	36 193	77 556	67 215
Matériel informatique	2 384 501	289 058	(882 298)	1 791 261	301 020	(882 298)	947 581	855 642	843 680
Logiciels	122 095	44 998	(16 243)	150 850	19 755	(16 243)	55 457	70 150	95 393
Construction en cours	-	764 768	-	764 768	-	-	-	-	764 768
Total	72 694 148 \$	2 453 090 \$	(1 055 299) \$	74 091 939 \$	2 265 139 \$	(1 055 299) \$	15 293 143 \$	58 798 796 \$	58 610 845 \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

11. Excédent accumulé

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Excédent		
Investissements dans des immobilisations corporelles - terrain	2 029 642 \$	1 583 885 \$
Général	<u>1 380 126</u>	<u>(70 221)</u>
	<u>3 409 768</u>	<u>1 513 664</u>
Non financé		
Avantages sociaux futurs	(369 857)	(1 799 718)
Intérêts courus	<u>(501 708)</u>	<u>(469 259)</u>
	<u>(871 565)</u>	<u>(2 268 977)</u>
	<u>2 538 203</u>	<u>(755 313)</u>
Réserves		
Réfection des écoles	-	9 803
Fonds de roulement	-	70 000
Immobilisations	-	511 751
Fonds générés par les écoles	<u>238 869</u>	<u>249 510</u>
	<u>238 869</u>	<u>841 064</u>
Excédent accumulé	<u>2 777 072</u> \$	<u>85 751</u> \$

12. Engagements

Obligations contractuelles

Le Conseil s'est engagé à un contrat pour un total de 10 405 359 \$ (2011 -- \$) relié à un projet de construction. Au 31 août 2012, 9 885 091 \$ (2011 -- \$) en travaux n'ont pas encore été effectués.

Le conseil s'est engagé à six contrats de location pour des bureaux administratifs et salles de classes ayant une date d'échéance entre juillet 2013 et mai 2017. Les versements annuels des contrats pour les cinq prochaines années se répartissent comme suit :

2012-2013	94 144 \$
2013-2014	14 400
2014-2015	14 400
2015-2016	14 400
2016-2017	<u>10 800</u>
	<u>148 144</u> \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

13. Éventualités

Le conseil conteste des griefs intentés par les syndicats de ses employés qui pourraient devoir être réglés par arbitrage. Il n'est présentement pas possible de déterminer le montant, s'il y a lieu, de tout règlement qui pourrait être établi selon le processus d'arbitrage. Tout règlement rétroactif des salaires sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences de financement. Conformément aux accords relatifs, si le conseil ne réalise pas les objectifs établis, les agences pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligations d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

14. Dépenses par objets

Voici un sommaire des dépenses courantes dans l'état consolidé des résultats par objet :

	<u>2012</u> <u>Budget</u> <small>(non audité)</small>	<u>2012</u> <u>Résultats</u>	<u>2011</u> <u>Résultats</u>
Salaires et traitements	23 553 207 \$	24 264 152 \$	21 665 429 \$
Avantages sociaux	3 525 476	2 429 273	3 550 277
Perfectionnement du personnel	243 100	466 937	434 626
Fournitures et services	3 128 538	2 841 577	3 162 741
Intérêts	1 777 004	1 919 012	2 130 049
Dépenses de location	220 315	203 301	86 078
Frais et location de services	3 617 581	3 569 437	3 525 079
Autres	405 945	402 710	395 066
Activités financées par les écoles	610 000	876 581	800 138
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 140 103</u>	<u>2 265 139</u>	<u>2 131 184</u>
	<u>39 221 269</u> \$	<u>39 238 119</u> \$	<u>37 880 667</u> \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

15. Frais de dette

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Paiements de capital sur les dettes nettes à long terme, y compris les versements au fonds d'amortissement	8 454 988 \$	947 654 \$
Paiements d'intérêts sur les dettes nettes à long terme	<u>1 919 012</u>	<u>2 130 049</u>
	<u>10 374 000 \$</u>	<u>3 077 703 \$</u>

Les paiements de la dette nette et des versements au fonds d'amortissement d'un montant total de 8 454 988 \$ (2011 - 947 654 \$) incluent des versements au fond d'amortissement de 83 609 \$ (2011 - 83 609 \$), des paiements de capital sur la dette à long terme de 8 362 184 \$ (2011 - 856 128 \$) et d'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 9 195 \$ (2011 - 7 917 \$)

16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. L'FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

17. Immobilisations non financées en permanence

Le 2 juin 2003, le conseil a reçu 1 561 697 \$ de la fiducie qui a été créée pour refinancer la dette non financée en permanence de 55 conseils scolaires. Les 55 conseils scolaires sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente, la fiducie a remboursé la dette du conseil ne faisant pas l'objet d'un financement permanent. En contrepartie du paiement de la dette, la fiducie recevra les subventions fournies par le ministère de l'Éducation. Suite à cette entente, la dette ne figure plus à l'état consolidé de la situation financière du conseil.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2012

18. Partenariat dans le consortium de Service de transport scolaire Nipissing-Parry Sound

Consortium de transport

Le 26 mars 2003, le Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound a été constitué en personne morale. Le 16 juin 2003, le conseil a conclu une entente avec Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board, Near North District School Board et Conseil scolaire catholique Franco-Nord pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution des Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

	2012		2011	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actif financier	276 648 \$	16 354 \$	831 828 \$	35 232 \$
Passif	(315 317)	(18 384)	(832 269)	(38 700)
Actif non financier	<u>38 669</u>	<u>2 030</u>	<u>10 508</u>	<u>489</u>
Excédent accumulé	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>10 067</u> \$	<u>(2 979)</u> \$
Opérations :				
Revenus	18 121 246 \$	807 630 \$	17 929 265 \$	837 284 \$
Dépenses	<u>(18 121 246)</u>	<u>(807 630)</u>	<u>(17 953 555)</u>	<u>(838 413)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>(24 290)</u> \$	<u>(1 129)</u> \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2012

19. Évènement postérieur

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, la Loi donnant la priorité aux élèves, introduite le 27 août 2012. Les exigences de cette nouvelle loi ont été utilisées pour calculer les prévisions du conseil pour ses obligations relatives aux retraités et aux futurs avantages sociaux des autres employés. Les conséquences de ces changements sur les divers régimes sont exposées dans la note 9.

20. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.